GROUPE	3	FONGICIDE

FONGICIDE NUSTAR [md]

GRANULES DISPERSABLES 20 %

À UTILISER SUR LES POMMIERS POUR SUPPRIMER LA TAVELURE DU POMMIER ET LE BLANC

USAGE AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

GARANTIE: Flusilazole 20 %

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

N° D'HOMOLOGATION: 25547 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 50 g – 5 kg

Avertissement, contient l'allergène sulfite

LA COMPAGNIE E. I. DU PONT CANADA
PRODUITS AGRICOLES
C.P. 2300, STREETSVILLE
MISSISSAUGA, ONTARIO
L5M 2J4
1-800-667-3925

PRÉCAUTIONS:

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LES YEUX.
- Cause des lésions oculaires temporaires. Éviter tout contact avec les yeux.
- Porter des lunettes étanches ou un écran facial lors de la manipulation du produit.
- Il est nocif en cas d'ingestion ou d'absorption par la peau.
- Éviter tout contact avec la peau ou les vêtements.
- Éviter de respirer la poussière ou le brouillard de pulvérisation.
- Porter un chapeau, une chemise à manches longues, un pantalon long ou une combinaison ainsi que des gants de caoutchouc lors du mélange, du chargement et de l'application du produit.
- Laver les vêtements protecteurs séparément du reste de la lessive suivant l'application du produit.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à : www.croplife.ca

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

NE PAS APPLIQUER À MOINS DE 30 MÈTRES DE TOUT POINT D'EAU UTILSÉ COMME SOURCE D'EAU POTABLE.

PREMIERS SOINS:
CONTACT AVEC LES YEUX:
En cas de contact, rincer immédiatement les yeux à grande eau propre pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin ou un centre antipoison.

CONTACT AVEC LA PEAU:
Laver avec de l'eau et du savon. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les utiliser de nouveau.

INHALATION:
En cas d'inhalation de grandes quantités de produit, transporter la victime à l'air frais. Si elle a cessé de respirer, pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche. Si elle a de la difficulté à respirer, lui administrer de l'oxygène et appeler un médecin ou un centre antipoison.

INGESTION:
Aucune intervention particulière n'est indiquée. Consulter un médecin ou appeler un centre antipoison.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une attention médicale.

Pour les urgences médicales, composer le 1-800-441-3637 (24 heures).

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:
Il n'existe pas d'antidote spécifique pour ce produit. Appliquer un traitement symptomatique.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX:
Éviter toute application de ce produit sur le sol nu. Ne pas appliquer ce produit sur des terrains présentant un risque de ruissellement de surface vers des systèmes aquatiques. Nettoyer le matériel et éliminer les déchets de façon à ne contaminer aucun point d'eau. Éviter la surpulvérisation ou la dérive de brouillard de pulvérisation vers les habitats sensibles tels que les

étangs, les marais, les ruisseaux, les boisés et les brise-vent. On doit laisser une zone tampon de 5 mètres entre les aires traitées et les habitats aquatiques sensibles.

ENTREPOSAGE:
Ne pas contaminer l'eau, et les aliments pour humains ou animaux en entreposant ou en éliminant le produit. Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, à l'écart des engrais et des aliments pour humains ou animaux. Ne pas l'utiliser ni l'entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé. Tenir le produit loin de la chaleur, des étincelles ou des flammes nues.

ÉLIMINATION:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR:
Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

$^{md}/^{mc}$ Marque déposée de commerce de E.I. DuPont de Nemours and Company, dont La Compagnie E. I. du Pont Canada est un usager licencié. Membre de CropLife.

<<DFU Booklet>>

GROUPE	3	FONGICIDE

FONGICIDE NUSTAR md

GRANULES DISPERSABLES 20 %

À UTILISER SUR LES POMMIERS POUR COMBATTRE LA TAVELURE DU POMMIER ET LE BLANC

USAGE AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET CETTE BROCHURE AVANT L'UTILISATION

GARANTIE: Flusilazole 20 %

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

N° D'HOMOLOGATION: 25547 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 50 g – 5 kg

Avertissement, contient l'allergène sulfite

LA COMPAGNIE E. I. DU PONT CANADA
PRODUITS AGRICOLES
C.P. 2300, STREETSVILLE
MISSISSAUGA, ONTARIO
L5M 2J4
1-800-667-3925

PRÉCAUTIONS:

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LES YEUX.
- Cause des lésions oculaires temporaires. Éviter tout contact avec les yeux.
- Porter des lunettes étanches ou un écran facial lors de la manipulation du produit.
- Il est nocif en cas d'ingestion ou d'absorption par la peau.
- Éviter tout contact avec la peau ou les vêtements.
- Éviter de respirer la poussière ou le brouillard de pulvérisation.
- Porter un chapeau, une chemise à manches longues, un pantalon long ou une combinaison ainsi que des gants de caoutchouc lors du mélange, du chargement et de l'application du produit.
- Laver les vêtements protecteurs séparément du reste de la lessive suivant l'application du produit.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à : www.croplife.ca

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

NE PAS APPLIQUER À MOINS DE 30 MÈTRES DE TOUT POINT D'EAU UTILSÉ COMME SOURCE D'EAU POTABLE.

PREMIERS SOINS:

CONTACT AVEC LES YEUX:
En cas de contact, rincer immédiatement les yeux à grande eau propre pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin ou un centre antipoison.

CONTACT AVEC LA PEAU:
Laver avec de l'eau et du savon. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les utiliser de nouveau.

INHALATION:
En cas d'inhalation de grandes quantités de produit, transporter la victime à l'air frais. Si elle a cessé de respirer, pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche. Si elle a de la difficulté à respirer, lui administrer de l'oxygène et appeler un médecin ou un centre antipoison.

INGESTION:
Aucune intervention particulière n'est indiquée. Consulter un médecin ou appeler un centre antipoison.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une attention médicale.

Pour les urgences médicales, composer le 1-800-441-3637 (24 heures).

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:
Il n'existe pas d'antidote spécifique pour ce produit. Appliquer un traitement symptomatique.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX:
Éviter toute application de ce produit sur le sol nu. Ne pas appliquer ce produit sur des terrains présentant un risque de ruissellement de surface vers des systèmes aquatiques. Nettoyer le matériel et éliminer les déchets de façon à ne contaminer aucun point d'eau. Éviter la surpulvérisation ou la dérive de brouillard de pulvérisation vers les habitats sensibles tels que les étangs, les marais, les ruisseaux, les boisés et les brise-vent. On doit laisser une zone tampon de 5 mètres entre les aires traitées et les habitats aquatiques sensibles.

MODE D'EMPLOI:
Le Fongicide NUSTAR^{md} doit être utilisé uniquement selon les recommandations figurant sur la présente étiquette. La Compagnie E. I. du Pont Canada n'est pas responsable des pertes ou des dommages résultant de l'emploi de ce produit d'une façon non strictement conforme à ces recommandations. L'utilisateur doit donc assumer tous les risques associés à une utilisation non conforme.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

NE PAS APPLIQUER À MOINS DE 30 MÈTRES DE TOUT POINT D'EAU UTILISÉ COMME SOURCE D'EAU POTABLE.

PRÉPARATION DE LA SOLUTION DE PULVÉRISATION:
Ajouter la quantité recommandée du fongicide NUSTAR^{md} dans environ la moitié du volume d'eau nécessaire dans le réservoir du pulvérisateur muni d'un dispositif d'agitation hydraulique ou mécanique. Mélanger à fond et remplir le réservoir avec le volume d'eau restant. Avant de mélanger le fongicide NUSTAR^{md} à d'autres pesticides en grandes quantités, commencer par le mélanger avec chacun d'entre eux en quantités réduites mais proportionnées afin d'en vérifier la compatibilité. S'assurer que le fongicide NUSTAR^{md} est complètement dissout dans le réservoir avant d'ajouter tout autre produit.

LE FONGICIDE NUSTAR[md] plus LE FONGICIDE MANZATE[md] DF ou LE FONGICIDE MANZATE[md] PRO-STICK[mc]: Tavelure du pommier

Appliquer 100 g de fongicide NUSTAR[md] plus 3,0 kg de fongicide MANZATE[md] DF ou de fongicide MANZATE[md] PRO-STICK[mc] par hectare dans une quantité d'eau suffisante pour assurer une couverture complète. Commencer les traitements entre le moment où les bourgeons laissent voir leur extrémité verte et celui où les feuilles atteignent 15 mm (1/2 po) de longueur et les répéter à intervalles de 7 à 10 jours. Utiliser l'intervalle le plus court pour les variétés particulièrement sensibles à la tavelure ou lorsque les conditions environnementales donnent lieu à de fréquentes périodes d'infection. Ne pas effectuer plus de 4 traitements par saison. Ne pas appliquer à moins de 77 jours avant la récolte.

LE FONGICIDE NUSTAR[md] plus CAPTAN[*]: Tavelure du pommier

Appliquer 100 g de fongicide NUSTAR[md] plus 3,0 kg de CAPTAN[*] 50 WP par hectare ou 100 g de fongicide NUSTAR[md] plus 1,875 kg de CAPTAN[*] 80 WP ou 100 g de fongicide NUSTAR[md] plus 2,0 kg de MAESTRO (CAPTAN[*]) 75 DF par hectare dans un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète. Commencer les traitements entre le moment où les bourgeons laissent voir leur extrémité verte et celui où les feuilles atteignent 15 mm (1/2 po) de longueur et les répéter à intervalles de 7 à 10 jours. Utiliser l'intervalle le plus court pour les variétés particulièrement sensibles à la tavelure ou lorsque les conditions environnementales donnent lieu à de fréquentes périodes d'infection. Ne pas effectuer plus de 4 traitements par saison. Ne pas appliquer à moins de 77 jours avant la récolte.

LE FONGICIDE NUSTAR[md] seul: Blanc

En l'absence de tavelure du pommier, appliquer 200 g de fongicide NUSTAR[md] par hectare dans une quantité d'eau suffisante pour assurer une couverture complète. Commencer les traitements entre le stade du bouton vert et celui du bouton rose et les répéter à intervalles de 10 à 12 jours. Utiliser l'intervalle le plus court pour les variétés particulièrement sensibles au blanc et lorsqu'on désire obtenir un haut degré de protection foliaire. Ne pas effectuer plus de 4 traitements par saison. Ne pas appliquer moins de 77 jours avant la récolte.

LE FONGICIDE NUSTAR[md] seul: Tavelure du pommier et blanc

Lorsque les deux maladies sont présentes, appliquer 200 g de fongicide NUSTAR[md] par hectare dans une quantité d'eau suffisante pour assurer une couverture complète. Commencer les traitements entre le moment où les bourgeons laissent voir leur extrémité verte et celui où les feuilles atteignent 15 mm (1/2 po) de longueur et les répéter à intervalles de 10 à 12 jours. Utiliser l'intervalle le plus court pour les variétés particulièrement sensibles aux maladies ou lorsque les conditions environnementales donnent lieu à de fréquentes périodes d'infection. Ne pas effectuer plus de 4 traitements par saison. Ne pas appliquer à moins de 77 jours avant la récolte.

PRÉCAUTIONS:
Ne pas faire paître le bétail dans les vergers traités ni se servir des plantes qui en proviennent pour le fourrage.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE:
Gestion de la résistance, fongicide **NUSTAR[md]**, fongicide du groupe 3. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au fongicide **NUSTAR[md] et à d'autres fongicides du groupe 3.** Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le fongicide NUSTAR[md] ou les fongicides du même groupe 3 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour obtenir plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser au représentant local de DuPont ou composer le numéro sans frais de DuPont 1 800 667-3925.

DIRECTIVES RELATIVES À LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS:
Restreindre l'accès aux secteurs traités pendant 12 heures suivant l'application du produit. Si l'on doit retourner dans les secteurs traités, attendre au moins 4 heures après l'application et porter l'équipement de protection individuelle suivant : gants résistant aux produits chimiques, chemise à manches longues, pantalon long, chapeau et bottes de travail. Ne pas appliquer ce produit de façon à exposer les travailleurs ou d'autres personnes directement ou par dérive du brouillard de pulvérisation. Les personnes non protégées doivent évacuer les secteurs devant être traités.

ENTREPOSAGE:
Ne pas contaminer l'eau, et les aliments pour humains ou animaux en entreposant ou en éliminant le produit. Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, à l'écart des engrais et des aliments pour humains ou animaux. Ne pas l'utiliser ni l'entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé. Tenir le produit loin de la chaleur, des étincelles ou des flammes nues.

ÉLIMINATION:
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR:
Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

$^{md}/_{mc}$ Marque déposée de commerce de E.I. DuPont de Nemours and Company, dont La Compagnie E. I. du Pont Canada est un usager licencié. Membre de CropLife.

* Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées ou de commerce de leurs fabricants respectifs